Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 23 MARS 2015

Le recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

à

Madame et Messieurs les présidents d'université
Madame et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale
Monsieur le doyen des IEN ET/EG
Monsieur le chef du service académique d'information et d'orientation
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

académie Montpellier

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Ressources Humaines

Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

BPE

Olivier DESPORTES

Affaire suivie par
François BELLAMY
Honorine ARTIGNAN
Hélène ETEVE
Téléphone
04 67 91 45 10
Fax
04 67 91 50 53
Courriel
honorine.artignan@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2015.

Réf : Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale
Note de service n° 2015-045 du 11-03-2015 paru au BO n°12 du 19 mars 2015 (ci-jointe)
P. J. : Demande d'inscription (dossier de candidature)

Je me permets de vous rappeler les conditions statutaires pour postuler à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2015.

Peuvent se porter candidats à l'inscription sur cette liste les fonctionnaires :

- appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou d'orientation, ou au corps des personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,
- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Pour la liste d'aptitude 2015, les conditions d'inscription sont appréciées au **1er janvier 2015.**

Les candidats peuvent se présenter au titre de plusieurs spécialités.
Dans ce cas, ils devront **obligatoirement remplir un dossier au titre de chacune des spécialités demandées.**

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer l'information nécessaire auprès des personnels concernés et mettre le dossier de candidature à leur disposition (modèle ci-joint).

Il est rappelé que les candidats doivent formuler des vœux les plus larges possibles, prioritairement hors académie et notamment dans les académies où demeurent le plus grand nombre de postes vacants après le mouvement des titulaires et l'affectation des stagiaires lauréats de concours 2015.

Les personnels candidats intéressés dans une spécialité du 1er degré solliciteront **avant le vendredi 3 avril,** un rendez-vous auprès du directeur académique des services de l'Education nationale de leur département.

Les personnels candidats intéressés dans une spécialité du second degré solliciteront **avant le vendredi 3 avril,** un rendez-vous auprès :

- du secrétariat de Monsieur le Doyen des IEN (M. JIMENEZ François) téléphone : 04 67 91 49 97 en vue d'un entretien pour les spécialités ET-EG.

- du secrétariat de Monsieur le chef du service académique d'information et d'orientation (M BRUNEL Olivier) téléphone : 04 67 91 47 95 en vue d'un entretien pour les spécialités IO

NB : Les candidats devront préalablement à l'entretien communiquer leurs dossiers complets.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre les dossiers de candidature **en double exemplaire** pour le vendredi 17 avril prochain, sous le timbre DPATE/BPE.

Ces dossiers seront accompagnés :

- Des fiches de synthèse ;
- Des **états de service** certifié par les services des DSDEN pour les candidats issus d'un corps du 1er degré et par le SCPE pour les candidats issus d'un corps du second degré ;
- De votre avis, dûment motivé, établi en annexe au dossier ;
- D'un état récapitulatif portant votre proposition de classement des candidatures.
- De préciser de façon explicite si votre avis est très favorable, favorable, réservé ou défavorable.

Vous ferez notamment apparaitre dans votre avis :

- la valeur professionnelle du candidat et la manière de servir
- la richesse du parcours professionnel
- ses qualités relationnelles et son aptitude à l'animation pédagogique
- la pertinence de ses motivations

Pour le Recteur et par délégation
le directeur des ressources humaines
adjoint au secrétaire général

Serge GREVOUL